



Comité national « NON au DPI »
CP 294 | 3000 Berne 7
031 351 71 71
info@non-au-dpi.ch | non-au-dpi.ch
Compte postal 89-6522-3

Communiqué de presse du Comité national « NON au DPI » pour le lancement de la campagne

Le Comité interpartis dit Non à la sélection d'êtres humains

Le Comité national « NON au DPI » s'est aujourd'hui, à l'occasion d'une conférence de presse, clairement prononcé contre l'introduction du diagnostic préimplantatoire (DPI) et donc, le 14 juin prochain, contre la modification de la Constitution nécessaire au DPI. Cette modification de la Constitution prétendument inoffensive ouvrirait grand les portes à la sélection ciblée d'êtres humains. Le Comité interpartis comptant des membres du PBD, du PDC, du PEV, du PS, de l'UDC et de l'UDF démarre donc, sous la direction du PEV, sa campagne contre le DPI.

La révision de la loi sur la procréation médicalement assistée, déjà adoptée en décembre par le Parlement, ne peut entrer en vigueur que si, le 14 juin, le peuple et les cantons modifient la Constitution. Cette révision permet le diagnostic préimplantatoire ainsi que l'examen des embryons pour déceler les anomalies chromosomiques de toutes sortes (Screening chromosomique) tout comme la congélation des embryons surnuméraires. Le Comité interpartis « NON au DPI » refuse catégoriquement cette modification ainsi que ses conséquences. C'est pourquoi il s'engage contre la modification de la Constitution le 14 juin.

Pas de sélection entre des êtres humains „dignes de vivre“ et „indignes de vivre“

« Nous voulons éviter que la porte soit ouverte à la sélection d'êtres humains », a expliqué Marianne Streiff, Conseillère nationale et Présidente PEV Suisse. Même le Conseiller fédéral Berset a mis clairement en garde les deux chambres contre le danger de la « sélection » et de la « tendance eugéniste » de ces méthodes d'exams, a cité Streiff. « Le DPI est clairement un instrument de sélection pour la différenciation entre des êtres humains „dignes de vivre“ et „indignes de vivre“ », a précisé Streiff.

À un petit pas du « bébé à la carte »

L'élargissement de l'article 119 de la Constitution fédérale est un pas de plus vers une médecine de la reproduction assistée sans limite, déclare Dominique de Buman, Conseiller national PDC, en envisageant les conséquences possibles de la modification de la Constitution. Un regard vers l'étranger montre que les frontières ne sont presque plus visibles ni quels tests ont le droit d'être utilisés pour la sélection des embryons. En regard aux pratiques américaines, de Buman poursuit: « Lorsque le DPI est autorisé pour la recherche de maladies héréditaires et d'anomalies chromosomiques, ne reste qu'un petit pas à faire pour autoriser „l'enfant à la carte“ » – ce qui signifie la sélection du sexe, de la couleur des cheveux et des yeux ainsi que d'autres propriétés physiques et intellectuelles. D'autres étapes de libéralisation comme la création de „bébés sauveurs“, le dons d'ovules, le don d'embryons ou les mères porteuses seraient déjà objets de discussions politiques en Suisse.

Plus de protection des embryons: des milliers d'embryons sont détruits ou „utilisés“

« Cette modification de la Constitution conduit à ce que les embryons ne bénéficient presque plus de protection », a précisé Sylvia Flückiger-Bäni, Conseillère nationale UDC. La suppression de l'interdiction de congeler des embryons est inacceptable. Des milliers d'embryons resteraient en surplus, embryons qui devraient être dégelés au plus tard après 10 ans, détruits ou utilisés par la recherche. « La vie humaine est un miracle et ne peut pas devenir un moyen de parvenir à une fin », déclare Flückiger.

Pas d'enfant sain: le DPI ne garantit rien

« Le DPI ne peut tester en même temps tous les défauts génétiques connus. Beaucoup ne sont pas répertoriées ou ne sont reconnaissables qu'à des stades ultérieurs de développement », a déclaré Christine Bulliard-Marbach, Conseillère nationale PDC, critiquant le mythe d'un monde sans souffrance préconisé par les partisans du diagnostic préimplantatoire. 40% des embryons sont blessés à un tel point lors du DPI, soi-disant sans danger, que la nidation devient impossible. De plus, le DPI n'apporte rien de concret aux progrès de la médecine. Au contraire: « Au lieu de rechercher de nouvelles thérapies, les handicapés et malades éventuels sont simplement éliminés », déclare Bulliard.

Pas de stigmatisation pour les êtres humains porteurs de handicap

« Si l'on poursuit sur cette voie, les êtres humains porteurs de handicap seront à l'avenir étiquetés comme „indignes de vivre“, avertit Christian Lohr, Conseiller national PDC, en regard de la discrimination des conséquences du DPI pour les êtres humains porteurs de handicaps ou de maladies lourdes. Ils seraient à l'avenir considérés comme indésirables, comme des risques évitables et comme des charges – avec des conséquences graves pour l'image qu'ils ont d'eux-mêmes ainsi que pour la cohabitation avec eux. Des refus de prestations des assurances sociales et des caisses maladies pourraient en être la conséquence. « Il est de la responsabilité du politique, de la société et de la loi, d'intégrer socialement et économiquement les personnes avec des handicaps – et non pas de les empêcher de vivre et de les éliminer », estime Lohr. L'autorisation du DPI engendrerait une pression sociale très importante sur les futurs parents afin d'empêcher la mise au monde d'une vie porteuse de handicap.

Berne, le 31 mars 2015/dm/cm

Contact

- Marianne Streiff-Feller, Conseillère nationale, présidente PEV Suisse: 079 664 74 57, marianne.streiff@parl.ch
- Dominique de Buman, Conseiller national PDC: 79 649 15 37, dominique.debuman@parl.ch
- Sylvia Flückiger-Bäni, Conseillère nationale UDC: 079 303 95 64, sylvia.flueckiger@parl.ch
- Christine Bulliard-Marbach, Conseillère nationale PDC: 79 449 05 69, christine.bulliard-marbach@parl.ch
- Christian Lohr, Conseiller national PDC: 79 405 41 72, christian.lohr@parl.ch
- Joel Blunier, responsable de campagne, secrétaire général PEV Suisse: 076 379 76 79, joel.blunier@evppev.ch
- Dirk Meisel, chargé de communication PEV Suisse: 079 193 12 70, dirk.meisel@evppev.ch

www.non-au-dpi.ch